



Devenir membre

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE DU BNoL ?

Toute personne physique :

- Exerçant une profession indépendante ou salariée avec fonction dirigeante ou avec pouvoir de signature inscrite au Registre du Commerce.
- Justifiant de qualifications professionnelles et de solvabilité
- Jouissant d'une bonne réputation
- Parrainée par deux membres

Peut devenir membre actif de l'association.

COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE BNoL?

Le membre potentiel doit adresser au président une lettre de motivation de demande d'adhésion en mentionnant notamment les noms de ses parrains ainsi que dans quelle rubrique il désire être inscrit.

Les documents suivants devront également être joint à la demande, soit :

- Curriculum Vitae
- Une photo passeport
- Extrait du registre du commerce

QUELLE EST LA PRINCIPALE OBLIGATION EN ETANT MEMBRE BNoL ?

Le paiement de la cotisation annuelle

FINANCE D'ENTREE ET COTISATION ?

Finance d'entrée GRATUITE

Cotisation annuelle CHF 1'200.-